



1. GRADE, METIER, EMPLOI

Grade	Assistant Socio -Educatif
Emploi	Assistant Socio -Educatif
Métier	Assistant(e) Social(e)
% temps	100%

2. AFFECTATION

Pôle	Pôle PSYPA
Structure interne (CR - Code et Libellé)	Service intra hospitalier 69Z98
Unité fonctionnelle (Code et Libellé)	1990 RENOIR

3. RATTACHEMENT HIERARCHIQUE ET FONCTIONNEL

Comme l'ensemble des postes d'assistants sociaux de l'établissement, ce poste est rattaché hiérarchiquement à la direction du service social de l'établissement. Dans le cadre des délégations en vigueur et par délégation, l'assistant socio-éducatif est placé sous l'autorité fonctionnelle du chef de pôle PSYPA, avec délégation au praticien hospitalier responsable de l'unité fonctionnelle dans laquelle il intervient.

Conformément à la législation en vigueur :

- ✓ L'agent est soumis aux droits et obligations des fonctionnaires (Titre IV)
- ✓ L'agent est tenu au devoir de réserve et au secret professionnel

4. AMPLITUDE HORAIRE – HORAIRES – CYCLE

Temps de travail : 38h20

Cycle hebdomadaire du lundi au vendredi, repos samedi/dimanche/jours fériés

Amplitude horaire : 8h - 18h

Horaires de travail pré définis de 9h à 17h avec possibilités de modifications au regard de la charge de travail et de l'organisation du pôle.

Congés pris en concertation avec l'ensemble des membres de l'équipe polaire afin de maintenir la continuité du travail social sur le service et après validation par le responsable.

Possibilité de télétravail après 6 mois d'exercice à temps plein, 1 jour par semaine en fonction des impératifs de service.

5. CARACTERISTIQUES DU LIEU D'EXERCICE

Le Pôle de Psychiatrie de la Personne Âgée est composé de trois structures internes et accueille des patients présentant des symptômes psychiatriques en lien avec l'avancée en âge, traversant l'intégralité de la nosographie psychiatrique de l'adulte. Il couvre l'ensemble des secteurs du CH Le Vinatier.

Les critères d'indication de prise en charge sont les suivants :



- Patients de plus de 65 ans présentant une première décompensation psychiatrique et/ou ne bénéficiant plus de suivi depuis plus de 5 ans par les équipes de psychiatrie de l'adulte de l'hôpital.
- Le pôle reste concerné par tous les patients âgés, y compris ceux référés aux unités des pôles adultes du CH le Vinatier, et peut proposer son soutien spécialisé aux équipes de psychiatrie de l'adulte.

5.1. Service universitaire intra hospitalier PSYPA 69Z98 :

Il comprend trois unités d'hospitalisation temps plein d'une capacité de 18 lits ainsi qu'une chambre d'apaisement (Auguste Renoir, Alfred Sisley, Paul Gauguin). A ces 18 lits, s'ajoute dans chaque unité une place d'hôpital de jour.

L'unité A. Renoir accueille les patients résidant dans les arrondissements et communes suivants: 1er, 2ème, 4ème, 5ème arrondissements, Caluire, Fontaines sur Saône, Fontaines Saint Martin, Cailloux sur Fontaine, Rillieux, Sathonay, Neuville, Genay, Rochetaillé et Vaulx-en-Velin. Elle peut être amenée à accueillir des patients relevant d'autres secteurs couverts par le CH le Vinatier.

L'unité Renoir est une unité de soins de 18 lits d'hospitalisation à temps complet et d'une chambre d'apaisement.

L'équipe pluri professionnelle est composée de médecin psychiatre temps plein, d'interne, de gériatre, d'un cadre de santé, d'une assistante sociale, d'Infirmiers, d'aide-soignants, d'agents de bionettoyage. Peuvent également intervenir dans les prises en charge l'ergothérapeute, la psychomotricienne, la neuropsychologue.

Réflexions collectives dans l'unité :

- Réunion clinique : mensuelle
- Flash clinique : Hebdomadaire
- Réunion de secteur : Bimestrielle
- Réunion d'articulation SISLEY-CMP-SPID : Mensuelle

Ce dispositif intra hospitalier est complété par l'unité R.E.C.I (Recherche Evaluation Cognitive et Interventions non médicamenteuses) proposant 3 axes de prises en soin :

- La recherche
- L'évaluation cognitive avec la consultation mémoire
- Les interventions non médicamenteuses (E.T.P et programme BREF MA2)

5.2. Service ambulatoire PSYPA Z55

Composé de 5 CMP / CATTTP Psychiatrie de la personne âgée, répartis sur l'ensemble des secteurs du territoire desservi par le Pôle :

- CMP CATTTP PA PERSOZ – 23, rue Persoz- 69100 VILLEURBANNE
- CMP CATTTP PA LES MERCIERES – 109, rue des mercières - 69140 RILLIEUX LA PAPE
- CMP CATTTP PA PIERRES PLANTEES – 6, rue des Pierres Plantées- 69001 LYON
- CMP CATTTP PA THERRAS – 9, rue M. Therras - 69150 DECINES
- CMP CATTTP PA QUADRILLE – 19, rue J. Auriol - 69008 LYON

Les CMP sont des lieux où sont exprimées les demandes de soins et où vont s'organiser les différentes actions de soins, en équipe pluri professionnelle, concernant les pathologies psychiatriques du sujet âgé.



L'ensemble des structures des secteurs sont amenées à intervenir, dans les lieux de vie des personnes suivies, ainsi que dans les différents espaces liés au travail de réseau et de partenariat.

Les CATTP visent à maintenir ou à favoriser l'autonomie des patients par des actions de soutien et de thérapie de groupes.

5.3. Service transversal PSYPA 69Z25

Situé au 98 rue Boileau dans le 6ème arrondissement de LYON.

Il comprend trois dispositifs de soins :

- Le Centre de Guidance Familiale de la Personne Agée

Structure de soins inter hospitalière (CH St CYR au MONT D'OR, CH St JEAN DE DIEU, Hospices Civils de LYON et CH Le VINATIER).

La mission du CDG a pour objectif d'accueillir et soulager la souffrance psychique de familles en crise à l'occasion de la perte d'autonomie et de la maladie d'un parent âgé. Elle intervient sur l'ensemble du département du RHONE.

- L'Equipe Mobile d'Evaluation et d'Orientation Psychiatrie Personne Agée (EMΨPA)

L'équipe mobile propose une évaluation à domicile pour des patients présentant des troubles psychiatriques (avec ou sans altération cognitive) inconnus de leur secteur de référence ou en rupture prolongée de suivi. Ce dispositif s'adresse aux patients :

- Pour lesquels l'accès au soin "classique" n'est pas possible dans un premier temps
- Devant un tableau d'intrication de troubles somatiques et psychiatriques nécessitant une évaluation conjointe avec une équipe mobile de gériatrie.

A l'issue de l'évaluation, des préconisations sont adressées au médecin traitant, avec orientation vers un dispositif de soin adapté si la situation le nécessite (CMP, HDJ, consultation mémoire, libéral...).

L'objectif est de limiter le recours à l'hospitalisation.

- L'Unité de Soins Psychiatriques Intersectoriels à Domicile (SPID)

L'unité SPID est une structure de soin extrahospitalière intervenant à domicile ou ailleurs, dans l'environnement de la personne. Il s'agit d'une équipe pluridisciplinaire.

Les modalités de prise en charge à domicile prévoient des soins intensifs et des soins d'évaluations sur une période d'un mois renouvelable deux fois.

L'équipe de soin ambulatoire assure une activité clinique :

- Centrée sur de crise
- Dans la cité, centrée sur le domicile
- « Sur mesure », d'intensité graduée en fonction de la sévérité et de l'évolution de la crise psychique
- Réactive, ajustée « en temps réel » aux besoins de l'utilisateur et des structures de secteur
- Prenant en compte les familles et le réseau d'acteurs professionnels impliqués dans la situation.



6. DEFINITION ET MISSIONS GENERALES DE LA FONCTION

L'assistant social travaille au sein de l'équipe pluri professionnelle de l'unité (psychiatre, psychologues, cadre de santé, infirmiers, aides-soignants, kinésithérapeute, psychomotricien, ergothérapeute, secrétaire...).

Il travaille également en coordination avec les équipes intra-hospitalières du pôle PSYPA et le réseau gérontologique.

Il aide au développement des capacités du public concerné pour maintenir ou restaurer son autonomie.

Il mène des interventions susceptibles de prévenir ou de surmonter les difficultés sociales.

Il agit avec les personnes, familles groupes afin d'améliorer leurs conditions de vie sur le plan social, sanitaire, familial, économique, culturel.

Ce professionnel est pleinement associé aux réunions de l'équipe soignante hospitalière. Lors des entretiens avec le patient et son entourage, il rassemble des informations afin de faire valoir les droits et les souhaits de l'usager, contribuant ainsi à favoriser son insertion sociale et son autonomie, dans le cadre global du projet de soins et de vie. Sa connaissance du réseau social et médico-social lui permet de maintenir les liens entre l'hôpital et l'extérieur.

7. ACTIVITES PRINCIPALES

7.1. Missions principales du travailleur social

- Participer à l'élaboration et à la réalisation du projet global des personnes accueillies.
- Travailler en lien direct avec les différentes équipes et réseaux, ce qui nécessite une bonne connaissance du réseau et des structures d'accueil
- Être une personne ressource dans les liens avec le médico-social, les partenaires extérieurs, le secteur social.
- Aider au développement des capacités du public concerné pour maintenir ou restaurer son autonomie,
- Mener des interventions susceptibles de prévenir ou de surmonter les difficultés,
- Agir avec les personnes concernées, les familles, afin d'améliorer leurs conditions de vie sur le plan social, sanitaire, familial, économique et scolaire.
- Nécessité de mises à jour, de formations régulières dans son champ d'activité

7.2. Intervention auprès du patient et/ou de sa famille et/ou son entourage

- Bilan de la situation sociale des patients, en relation avec leur entourage : ouverture ou maintien des droits, liens avec les différents partenaires impliqués dans la situation (CPAM, Conseil général, MDPH, mairie, CAF, services de tutelle, bailleurs, structures d'hébergement, organismes de maintien à domicile, associations...)
- Aide aux démarches administratives, information, orientation, accompagnement social, suivi des situations,
- Participation, au sein de l'équipe pluri-professionnelle, à l'élaboration du projet personnalisé du patient, avec évaluation psychosociale des besoins,
- Accompagnement social : conseils, orientation et soutien aux patients et à leur entourage, éventuellement dans le cadre de déplacements ou de visites à domicile,
- Aide au maintien à domicile ou dans les lieux de vie par la mise en place d'actions préventives ou curatives en vue du retour à domicile ou du placement,
- Rédaction de rapports sociaux (mesures de protection des biens par exemple) et de signalements,
- Rédaction de compte rendus et tenue du dossier social,
- Transmission des informations nécessaires au déroulement de la prise en charge dans le cadre des réunions d'équipe interne à l'unité,
- Travail de liaison avec les équipes médicales, paramédicales et sociales des différents services du pôle,
- Participation à l'élaboration du projet de soin et de vie,



- Recherche d'établissement adapté, de lieux dits « de répit » et d'accueil de jour, accompagnement de la personne âgée et travail de relais
- Saisie de son activité dans le logiciel Cortexte.

7.3. Travail auprès de l'institution

- Dans l'unité : participation aux réunions d'équipe, aux synthèses cliniques, aux formations....
- Dans le pôle : participation aux staffs mensuels, aux temps institutionnels et notamment à la réunion « patients en attente », aux formations et reprises cliniques du jeudi
- Participation au projet de service et au projet de pôle (par exemple : démarche qualité, accréditation, dossier informatisé du patient, ...)
- Participation aux réunions institutionnelles CHV
- Participation aux réunions institutionnelles plénières et polaires de la direction du service social
- Participation aux synthèses internes et partenariales,
- Participation à des temps d'analyse de la pratique fortement recommandée
- Saisie de son activité dans le logiciel Cortexte
- Accueil de stagiaires dans le cadre de sa fonction métier

7.4. Coordination avec le réseau gérontologique

- Travail de partenariat avec les différents organismes sociaux (Conseil Général, CPAM, Maison du Rhône...)
- Connaissance et travail de réseau des structures médico-sociales et les services d'aides à domicile

8. ACTIVITES SPECIFIQUES

- Bien connaître les prérogatives et champ d'intervention de son corps professionnel
- Expertise sociale et force de propositions
- Bonne connaissance du réseau spécifique
- Maintien d'une veille sociale
- Assurance de la continuité de service dans son corps professionnel

9. COMPETENCES ET QUALITES REQUISES

9.1. Compétence légale

- Etre titulaire du DEASS

9.2. Expérience professionnelle

- Si possible Expérience en psychiatrie et/ou psychiatrie de la personne âgée âgée

9.3. Compétences et qualités requises

- Aptitude au travail en équipe pluridisciplinaire et à représenter sa catégorie professionnelle et sa fonction métier
- Respect du cadre légal du partage d'informations à caractère secret.
- Capacité à gérer son agenda et à produire ses comptes rendus
- Aptitude à établir des relations de travail avec les acteurs partenaires et à maintenir un positionnement interface entre le domaine du soin et le domaine social.

**ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL**PRP-GRH-678
Version 03Date de validation :
01/01/2024

- Dynamisme, disponibilité et adaptabilité
- Capacités d'initiative, d'autonomie dans l'organisation et dans la mise en œuvre des actions à destination des familles et en cohérence avec le projet de soin
- Capacités rédactionnelles
- Capacités d'analyse et de proposition
- Capacités de travail en réseau et en partenariat
- Capacités relationnelles et sens de l'écoute
- Capacités à rendre compte de son activité
- Technique d'entretien social
- Connaissance en droit social et de la famille
- Autoévaluation et réajustement de sa pratique, mise en œuvre de mesures correctives au besoin
- Capacité à rendre compte, sens de l'autorité
- Bien connaître les prérogatives et champ d'intervention de son corps professionnel
- Connaissance du cadre juridique de l'exercice de sa fonction
- Respect des cadres du partage d'informations à caractère secret
- Capacité d'interpellation de sa ligne hiérarchique lors des situations complexes ou de danger
- Connaissances et utilisation des outils informatiques (messagerie et agenda Outlook, logiciels de bureautique ...).

**CARTE D'IDENTITE DU DOCUMENT****Pôle Emetteur**

Pôle PSYPA

Modifications apportées par la nouvelle version

Rédaction	Vérification	Validation
Sabrina Boukhama Cadre socio-éducatif	Dr DOREY Jean-Michel Chef de pôle Catherine ALBERT Cadre supérieur de santé	